



COLLÈGE
DE FRANCE
— 1530 —

*chaire Religion, histoire et société
dans le monde grec antique*

Vinciane Pirenne-Delforge

5 février 2026

Sacrifier dans les cités : ouverture

Cours 2025-2026 – « Dans les cités : la Grèce comme culture sacrificante »



COLLÈGE DE FRANCE

— 1530 —

chaire Religion, histoire et société
dans le monde grec antique

Vinciane Pirenne-Delforge



13 février 2025

Dieux et cité : commencer avec Eschyle

Cours 2024-2025 – « La part des dieux : la Grèce comme culture sacrificante »

5 février 2026

Sacrifier dans les cités : ouverture

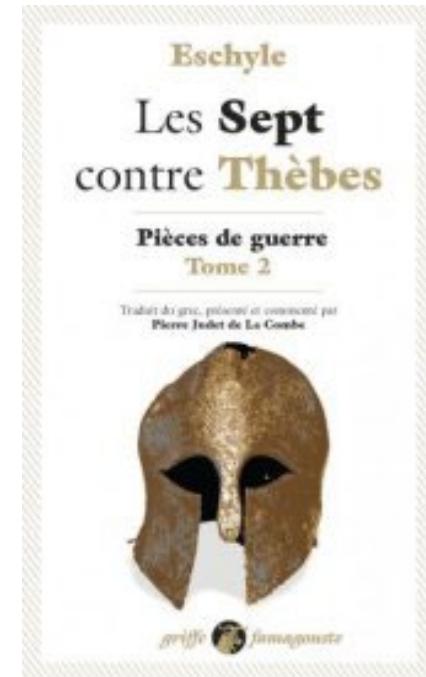
Cours 2025-2026 – « Dans les cités : la Grèce comme culture sacrificante »

Athènes, 476

Laïos

Oedipe

Les Sept contre Thèbes



Pierre Judet de La Combe

Eschyle, *Sept*, 174-180

ιδού φίλοι δαίμονες,
λυτήριοί <τ’> ἀμφιβάντες πόλιν
δείξαθ’ ως φιλοπόλεις,
μέλεσθέ θ’ ίερῶν δημίων,
μελόμενοι δ’ ἀρήξατε.
φιλοθύτων δέ τοι πόλεος ὄργιων
μνήστορες ἔστε μοι.

175

180

Angoisse ! Puissances divines bien aimées !
venez en libératrices entourer notre cité,
montrez que vous aimez cette cité (*philopoleis*) !
Gardez en vos cœurs les offrandes du peuple (*hiera dēmia*) !
Gardez-les en vos cœurs, portez secours !
Des rites sacrificiels d'une cité généreuse
soyez, je vous le demande, les porteuses de mémoire.

- v. 69 [Ét.] : ὦ Ζεῦ τε καὶ Γῆ καὶ **πολιστοῦχοι** θεοί
 - « ô Zeus et Terre, et vous, dieux qui tenez la cité »
- v. 108 [Cho.] : θεοὶ **πολιάοχοι** χθονὸς ἵτ' ἵτε πάντες
 - « dieux du pays qui tenez la cité, venez, venez tous »
- v. 185-186 [Ét.] : βρέτη πεσούσας πρὸς **πολιστούχων** θεῶν | αὔειν
 - « en vous affalant sur les effigies des dieux qui tiennent la cité »
- v. 253 [Cho.] : θεοὶ **πολῖται**, μή με δουλείας τυχεῖν
 - « **dieux citoyens**, épargnez moi la servitude »
- v. 27 [Ét.] : ... χώρας τοῖς **πολιστούχοις** θεοῖς
 - « aux dieux du pays qui gardent notre cité »
- v. 312-313 [Cho.] : ὦ **πολιοῦχοι** | θεοί
 - « ô dieux qui tiennent la cité »
- v. 822-823 [Cho.] : ὦ μεγάλε Ζεῦ καὶ **πολιοῦχοι** | δαίμονες
 - « ô grand Zeus et les puissances divines qui tiennent la cité »

PSEUDO-ARISTOTE

RHÉTORIQUE À ALEXANDRE



LES BELLES LETTRES

PARIS

Pierre Chiron, 2002

Aristote, *Constitution des Athéniens*, 43, 6

αἱ δὲ δύο περὶ τῶν ἄλλων εἰσίν, ἐν αἷς κελεύουσιν οἱ νόμοι τρία μὲν **ἱερῶν** χρηματίζειν, τρία δὲ κῆρυξιν καὶ πρεσβείαις, τρία δὲ **ὅσιων**.

Les deux (assemblées) restantes concernent les autres affaires pour lesquelles les lois ordonnent de délibérer sur trois questions touchant aux *hiera*, trois questions touchant aux hérauts et aux ambassades, et trois questions touchant aux *hosia*.

Eschine, *Contre Timarque*, 23

ἐπειδὰν τὸ καθάρσιον περιενεχθῆ καὶ ὁ κῆρυξ τὰς πατρίους εὐχὰς εὗξηται,
προχειροτονεῖν κελεύει τοὺς προέδρους **περὶ ιερῶν τῶν πατρίων** καὶ κῆρυξι καὶ
πρεσβείαις καὶ **ὅσιων**, ...

Après que le rituel purificatoire aura été accompli et que le héraut aura prononcé les prières traditionnelles, les proëdres devront d'abord mettre aux voix les motions qui ont trait aux *hiera* ancestraux, aux hérauts et ambassadeurs, ainsi qu'aux *hosia*.

(trad. d'après V. Martin)

Aristote, *Constitution des Athéniens*, 43, 6

αἱ δὲ δύο περὶ τῶν ἄλλων εἰσίν, ἐν αἷς κελεύουσιν οἱ νόμοι τρία μὲν ἱερῶν
χρηματίζειν, τρία δὲ κῆρυξιν καὶ πρεσβείαις, τρία δὲ ὁσίων.

Les deux (assemblées) restantes concernent les autres affaires pour lesquelles les lois ordonnent de délibérer sur trois questions touchant aux **cultes**, trois questions touchant aux hérauts et aux ambassades, et trois questions touchant aux *hosia*.

Eschine, *Contre Timarque*, 23

ἐπειδὰν τὸ καθάρσιον περιενεγκθῆ καὶ ὁ κῆρυξ τὰς πατρίους εὐχὰς εὗξηται,
προχειροτονεῖν κελεύει τοὺς προέδρους περὶ ἱερῶν τῶν πατρίων καὶ κῆρυξι καὶ
πρεσβείαις καὶ ὁσίων, ...

Après que le rituel purificatoire aura été accompli et que le héraut aura prononcé les prières traditionnelles, les proëdres devront d'abord mettre aux voix les motions qui ont trait aux **cultes** ancestraux, aux hérauts et ambassadeurs, ainsi qu'aux *hosia*.

(trad. d'après V. Martin)

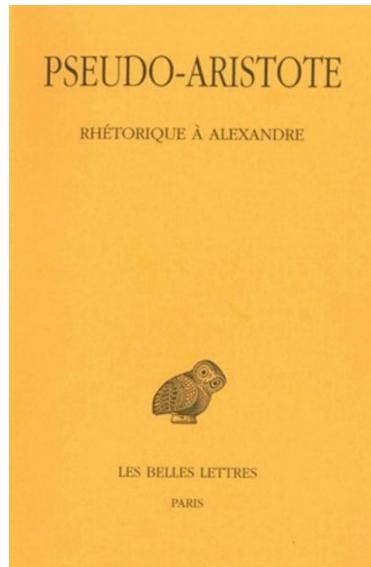


Diaporama PowerPoint - [Saskia Peels_PPP.pptx] - PowerPoint

Examining Greek piety – *hosiotês* and near-synonyms

Saskia Peels-Matthey
University of Groningen

A circular Greek vase painting (kylix) showing a figure, possibly a Muse or a deity, playing a stringed instrument like a lyre or harp. The figure is nude and depicted in a dynamic pose. The background features geometric patterns and inscriptions around the rim.



2, 2 : ... ἢ περὶ ἱερῶν ἢ περὶ νόμων ἢ περὶ τῆς πολιτικῆς
κατασκευῆς ἢ περὶ τῶν πρὸς τὰς ἄλλας πόλεις συμμαχιῶν
καὶ συμβολαίων ἢ περὶ πολέμων ἢ περὶ εἰρήνης ἢ περὶ πόρου
χρημάτων...

« ... sur les cultes, les lois, la constitution, les alliances
ou conventions avec d'autres cités, les guerres, la paix,
les finances... »

Pseudo-Aristote, *Rhétorique à Alexandre*, 2, 3

À propos des cultes [*peri tōn hierōn*], il y a nécessairement trois manières de parler : nous dirons en effet soit qu’on doit les conserver tels qu’ils sont établis, soit qu’il faut les modifier pour en augmenter l’apparat, soit pour le réduire. Si nous disons qu’il faut les conserver en l’état, nous trouverons des ressources, tout d’abord, dans le juste [*ek tou dikaiou*], en disant qu’« il est partout injuste de transgresser les coutumes ancestrales [*ta patria ethē*] » ; et que « les oracles sont unanimes à prescrire aux humains d’accomplir les sacrifices à la manière ancestrale [*kata ta patria... tas thusias*] », et qu’« il faut le plus possible que perdurent les pratiques religieuses [*tas peri tous theous epimeleias*] des premiers fondateurs des cités qui ont installé les sanctuaires/instauré les rituels [*hidrusamenōn ta hiera*] pour les dieux.

(trad. d’après P. Chiron)

Homère, *Iliade*

I, 147 : ὅφει την ἐκάεργον ἵλασσεαι ιερὰ ρέξας [*hiera rhexas*],

« afin d'apaiser le dieu qui œuvre de loin, **en faisant/accomplices des *hiera*** »

IX, 357 : αὔριον ἵρα Διὶ ρέξας καὶ πᾶσι θεοῖσι, [*hira rhexas*]

« demain, **ayant fait/accompli des *hiera*** pour Zeus et tous les dieux »

XI, 706-707 : ἀμφί τε ἄστυ | ἔρδομεν ἵρα θεοῖς, [*herdomen hira*]

« autour de la ville, nous **faisons/accomplissons des *hiera*** pour les dieux »

Homère, *Iliade*

I, 147 : ὅφρ' ἥμιν ἐκάεργον ῥάσσεαι ἵερὰ ρέξας, [*hiera rhexas*]
« afin d'apaiser le dieu qui œuvre de loin, en **sacrifiant** »

IX, 357 : αὔριον ἵρα Διὶ ρέξας καὶ πᾶσι θεοῖσι, [*hira rhexas*]
« demain, **ayant sacrifié** à Zeus et à tous les dieux »

XI, 706-707 : ἀμφί τε ἄστυ | ἔρδομεν ἵρα θεοῖς, [*herdomen hira*]
« autour de la ville, nous **sacrifions** aux dieux »

Pseudo-Aristote, *Rhétorique à Alexandre*, 2, 3

À propos des cultes [*peri tōn hierōn*], il y a nécessairement trois manières de parler : nous dirons en effet soit qu'on doit les conserver tels qu'ils sont établis, soit qu'il faut les modifier pour en augmenter l'apparat, soit pour le réduire. Si nous disons qu'il faut les conserver en l'état, nous trouverons des ressources, tout d'abord, **dans le juste [ek tou dikaiou]**, en disant qu'« il est partout injuste de transgresser les coutumes ancestrales [*ta patria ethē*] » ; et que « les oracles sont unanimes à prescrire aux humains d'accomplir les sacrifices à la manière ancestrale [*kata ta patria... tas thusias*] », et qu'« il faut le plus possible que perdurent les pratiques religieuses [*tas peri tous theous epimeleias*] des premiers fondateurs des cités qui ont installé les sanctuaires/instauré les rituels [*hidrusamenōn ta hiera*] pour les dieux.

(trad. d'après P. Chiron)

Pseudo-Aristote, *Rhétorique à Alexandre*, 2, 3

À propos des cultes [*peri tōn hierōn*], il y a nécessairement trois manières de parler : nous dirons en effet soit qu'on doit les conserver tels qu'ils sont établis, soit qu'il faut les modifier pour en augmenter l'apparat, soit pour le réduire. Si nous disons qu'il faut les conserver en l'état, nous trouverons des ressources, tout d'abord, dans le juste [*ek tou dikaiou*], en disant qu'« il est partout injuste de transgresser les coutumes ancestrales [*ta patria ethē*] » ; et que « les oracles sont unanimes à prescrire aux humains d'accomplir les sacrifices à la manière ancestrale [*kata ta patria... tas thusias*] », et qu'« il faut le plus possible que perdurent les pratiques religieuses [*tas peri tous theous epimeleias*] des premiers fondateurs des cités qui ont installé les sanctuaires/instauré les rituels [*hidrusamenōn ta hiera*] pour les dieux.

(trad. d'après P. Chiron)

Pseudo-Aristote, *Rhétorique à Alexandre*, 2, 4

ἐκ δὲ τοῦ συμφέροντος, ὅτι « πρὸς χρημάτων συντέλειαν ἢ τοῖς ἴδιώταις ἢ τῷ κοινῷ τῆς πόλεως συμφέρον ἔσται **κατὰ τὰ πάτρια τῶν ιερῶν θυομένων** », καὶ ὅτι « πρὸς εὐτολμίαν λυσιτελεῖ τοῖς πολίταις, ἐπεὶ συμπομπευόντων ὄπλιτῶν ἵππεων ψιλῶν εὐτολμότεροι γένοιντ’ ἀν οἱ πολῖται φιλοτιμούμενοι περὶ ταῦτα ».

... dans l'avantageux, en disant que « pour la contribution aux charges publiques, il sera avantageux tant aux particuliers qu'à la communauté civique de sacrifier les offrandes selon les coutumes ancestrales [*kata ta patria tōn hierōn thuomenōn*] » ; que « sous le rapport de la vaillance, il y a là un avantage pour les citoyens, car si des hommes d'armes, des cavaliers et des troupes légères processionnent, il se peut que les citoyens deviennent plus braves en étant attirés par les honneurs [*philotimoumenoī*] ».

(trad. d'après P. Chiron)

Pseudo-Aristote, *Rhétorique à Alexandre*, 2, 4

ἐκ δὲ τοῦ συμφέροντος, ὅτι « πρὸς χρημάτων συντέλειαν ἢ τοῖς ἴδιώταις ἢ τῷ κοινῷ τῆς πόλεως συμφέρον ἔσται **κατὰ τὰ πάτρια τῶν ιερῶν θυομένων** », καὶ ὅτι « πρὸς εὐτολμίαν λυσιτελεῖ τοῖς πολίταις, ἐπεὶ συμπομπευόντων ὄπλιτῶν ἵππεων ψιλῶν εὐτολμότεροι γένοιντ’ ἀν οἱ πολῖται **φιλοτιμούμενοι** περὶ ταῦτα ».

... dans l'avantageux, en disant que « pour la contribution aux charges publiques, il sera avantageux tant aux particuliers qu'à la communauté civique de sacrifier les offrandes selon les coutumes ancestrales [*kata ta patria tōn hierōn thuomenōn*] » ; que « sous le rapport de la vaillance, il y a là un avantage pour les citoyens, car si des hommes d'armes, des cavaliers et des troupes légères processionnent, il se peut que les citoyens deviennent plus braves en étant attirés par les honneurs [*philotimoumenoī*] ».

(trad. d'après P. Chiron)

Pseudo-Aristote, *Rhétorique à Alexandre*, 2, 5

ἐκ δὲ τοῦ καλοῦ, εἰ οὕτω λαμπρὰς τὰς ἔορτὰς πρὸς τὸ θεωρεῖσθαι συμβέβηκεν <εἶναι>. ἐκ δὲ τῆς ἡδονῆς, εἰ καὶ [πρὸς τὸ θεωρεῖσθαι] ποικιλία τις περὶ τὰς τῶν θεῶν θυσίας. ἐκ δὲ τοῦ δυνατοῦ, εἰ μήτε ἔνδεια γεγένηται μήτε ὑπερβολὴ περὶ ταύτας.

... **dans le beau**, puisqu'il résulte des fêtes qui offrent un spectacle brillant; **dans l'agrément**, puisqu'également [du point de vue du spectacle], une diversité pittoresque entoure les sacrifices aux dieux; **en partant du possible**, enfin, puisqu'ils ne souffrent daucun manque ni daucun excès.

(trad. P. Chiron)

Hésiode, fr. 322 M.-W. (cité par Porphyre, *De Abstinentia* II, 18)

ѡς κε πόλις ὁέζησι, νόμος δ' ἀρχαῖος ἄριστος

Quand la cité sacrifie, la tradition coutumière ancienne est la meilleure.

Pseudo-Aristote, *Rhétorique à Alexandre*, 2, 6-8

(6) [...] Quand, en revanche, nous conseillons de modifier l'accomplissement des cérémonies [*methistanai tas hieropoias*] pour en augmenter l'apparat, nous aurons d'abord, sur la question du changement à apporter aux coutumes ancestrales [*ta patria*], des arguments adaptés en disant ceci : (7) « ajouter à ce qui existe n'est pas abolir, mais amplifier ce qui est établi » ; ensuite que « les dieux aussi, selon toute vraisemblance, manifestent plus de bienveillance à ceux qui les honorent davantage » ; ensuite que « nos pères eux-mêmes n'ont pas toujours accompli les sacrifices de la même façon mais se sont réglés sur les circonstances et la prospérité, tant publique que privée, pour légiférer sur le service aux dieux [*tēn pros tous theous therapeian*] » ; ensuite que « c'est de cette manière, dans tous les autres domaines aussi, que nous gérons les cités et nos maisons particulières ». (8) Précise également si ces innovations apporteront à la cité du profit, du lustre ou de l'agrément, en procédant comme il a été dit pour les points précédents.

(trad. P. Chiron)

Pseudo-Aristote, *Rhétorique à Alexandre*, 2, 6-8

(6) [...] Quand, en revanche, nous conseillons de modifier l'accomplissement des cérémonies [*methistanai tas hieropoias*] pour en augmenter l'apparat, nous aurons d'abord, sur la question du changement à apporter aux coutumes ancestrales [*ta patria*], des arguments adaptés en disant ceci : (7) « ajouter à ce qui existe n'est pas abolir, mais amplifier ce qui est établi » ; ensuite que « les dieux aussi, selon toute vraisemblance, manifestent plus de bienveillance à ceux qui les honorent davantage » ; ensuite que « **nos pères eux-mêmes n'ont pas toujours accompli les sacrifices de la même façon mais se sont réglés sur les circonstances et la prospérité, tant publique que privée, pour légiférer sur le service aux dieux** [*tēn pros tous theous therapeian*] » ; ensuite que « c'est de cette manière, dans tous les autres domaines aussi, que nous gérons les cités et nos maisons particulières ». (8) Précise également si ces innovations apporteront à la cité du profit, du lustre ou de l'agrément, en procédant comme il a été dit pour les points précédents.

(trad. P. Chiron)

Pseudo-Aristote, *Rhétorique à Alexandre*, 2, 6-8

(6) [...] Quand, en revanche, nous conseillons de modifier l'accomplissement des cérémonies [*methistanai tas hieropoias*] pour en augmenter l'apparat, nous aurons d'abord, sur la question du changement à apporter aux coutumes ancestrales [*ta patria*], des arguments adaptés en disant ceci : (7) « ajouter à ce qui existe n'est pas abolir, mais amplifier ce qui est établi » ; ensuite que « les dieux aussi, selon toute vraisemblance, manifestent plus de bienveillance à ceux qui les honorent davantage » ; ensuite que « nos pères eux-mêmes n'ont pas toujours accompli les sacrifices de la même façon mais se sont réglés sur les circonstances et la prospérité, tant publique que privée, pour légiférer [*enomothetoun*] sur le service aux dieux [*tēn pros tous theous therapeian*] » ; ensuite que « c'est de cette manière, dans tous les autres domaines aussi, que nous gérons les cités et nos maisons particulières ». (8) Précise également si ces innovations apporteront à la cité du profit, du lustre ou de l'agrément, en procédant comme il a été dit pour les points précédents.

(trad. P. Chiron)

ὅταν δὲ ἐπὶ τὸ ταπεινότερον συστέλλωμεν, πρῶτον μὲν ἐπὶ τοὺς καιροὺς τὸν λόγον ἀνακτέον, ὅτι· « πράττοντες χεῖρον οἱ πολῖται τυγχάνουσιν ἢ πρότερον »· ἔπειθ’ ὡς « οὐκ εἰκὸς τοὺς θεοὺς χαίρειν ταῖς δαπάναις τῶν θυομένων, ἀλλὰ ταῖς εὔσεβείαις τῶν θυόντων »· εἴθ’ ὡς « πολλὴν ἄνοιαν τούτων καὶ οἱ θεοὶ καὶ οἱ ἄνθρωποι κατακρίνουσιν, ὅσοι παρὰ δύναμίν τι ποιοῦσιν »· ἔπειθ’ ὅτι « οὐκ ἐπὶ τοῖς ἀνθρώποις μόνοις, ἀλλὰ καὶ ἐπὶ ταῖς εὐπραγίαις καὶ κακοπραγίαις ἐστὶ τὰ περὶ τὰς πολιτικὰς δαπάνας ».

Quand, en revanche, **nous les réduisons** pour les rendre plus modestes, il faut d'abord rapporter le discours aux circonstances en disant que « la conjoncture est plus mauvaise pour les citoyens qu'elle ne l'était avant » ; ensuite que « ce qui réjouit les dieux, selon toute vraisemblance, ce n'est pas le coût de ce que l'on sacrifie, mais la piété de ceux qui sacrifient » ; ensuite que « les dieux, comme les humains, taxent de grande folie ceux qui vont au-delà de leurs moyens » ; ensuite que « le facteur humain n'est pas le seul à considérer pour régler les dépenses publiques, mais aussi le bon ou le mauvais état des affaires ».

Pseudo-Aristote, *Rhétorique à Alexandre*, 2, 6-8

(6) [...] Quand, en revanche, nous conseillons de modifier l'accomplissement des cérémonies [*methistanai tas hieropoias*] pour en **augmenter** l'apparat, nous aurons d'abord, sur la question du changement à apporter aux coutumes ancestrales [*ta patria*], des arguments adaptés en disant ceci : (7) « ajouter à ce qui existe n'est pas abolir, mais amplifier ce qui est établi » ; ensuite que « **les dieux aussi, selon toute vraisemblance, manifestent plus de bienveillance à ceux qui les honorent davantage** » ; ensuite que « nos pères eux-mêmes n'ont pas toujours accompli les sacrifices de la même façon mais se sont réglés sur les circonstances et la prospérité, tant publique que privée, pour légiférer sur le service aux dieux [*tēn pros tous theous therapeian*] » ; ensuite que « c'est de cette manière, dans tous les autres domaines aussi, que nous gérons les cités et nos maisons particulières ». (8) Précise également si ces innovations apporteront à la cité du profit, du lustre ou de l'agrément, en procédant comme il a été dit pour les points précédents.

(trad. P. Chiron)

Pseudo-Aristote, *Rhétorique à Alexandre*, 2

(7)

καὶ τοὺς θεοὺς εἰκὸς εὐνουστέρους εἶναι τοῖς μᾶλλον αὐτοὺς τιμῶσιν,
« les dieux aussi, selon toute vraisemblance, manifestent plus de
bienveillance à ceux qui les honorent davantage » (1)

(9)

οὐκ εἰκὸς τοὺς θεοὺς χαίρειν ταῖς δαπάναις τῶν θυομένων, ἀλλὰ ταῖς
εὐσεβείαις τῶν θυόντων, « ce qui réjouit les dieux, selon toute
vraisemblance, ce n'est pas le coût de ce que l'on sacrifie, mais la piété
de ceux qui sacrifient » (2a)

πολλὴν ἄνοιαν τούτων καὶ οἱ θεοὶ καὶ οἱ ἄνθρωποι κατακρίνουσιν, ὅσοι
παρὰ δύναμίν τι ποιοῦσιν, « les dieux, comme les humains, taxent de
grande folie ceux qui vont au-delà de leurs moyens » (2b)

Pseudo-Aristote, *Rhétorique à Alexandre*, 2

(7)

καὶ τοὺς θεοὺς **εἰκὸς** εὑνουστέρους εἶναι τοῖς μᾶλλον αὐτοὺς τιμῶσιν,
« les dieux aussi, selon toute vraisemblance, manifestent plus de
bienveillance à ceux qui les honorent davantage » (1)

(9)

οὐκ **εἰκὸς** τοὺς θεοὺς χαίρειν ταῖς δαπάναις τῶν θυομένων, ἀλλὰ ταῖς
εὑσεβείαις τῶν θυόντων, « ce qui réjouit les dieux, selon toute
vraisemblance, ce n'est pas le coût de ce que l'on sacrifie, mais la piété
de ceux qui sacrifient » (2a)

πολλὴν ἄνοιαν τούτων καὶ οἱ θεοὶ καὶ οἱ ἄνθρωποι κατακρίνουσιν, ὅσοι
παρὰ δύναμίν τι ποιοῦσιν, « les dieux, comme les humains, taxent de
grande folie ceux qui vont au-delà de leurs moyens » (2b)

Pseudo-Aristote, *Rhétorique à Alexandre*, 2

(7)

καὶ τοὺς θεοὺς εἰκὸς εὐνουστέρους εἶναι τοῖς μᾶλλον αὐτοὺς τιμῶσιν,
« les dieux aussi, selon toute vraisemblance, manifestent plus de
bienveillance à ceux qui les honorent davantage » (1)

(9)

οὐκ εἰκὸς τοὺς θεοὺς χαίρειν ταῖς δαπάναις τῶν θυομένων, ἀλλὰ ταῖς
εὐσεβείαις τῶν θυόντων, « ce qui réjouit les dieux, selon toute
vraisemblance, ce n'est pas le coût de ce que l'on sacrifie, mais la piété
de ceux qui sacrifient » (2a)

πολλὴν ἄνοιαν τούτων καὶ οἱ θεοὶ καὶ οἱ ἄνθρωποι κατακρίνουσιν, ὅσοι
παρὰ δύναμίν τι ποιοῦσιν, « les dieux, comme les humains, taxent de
grande folie ceux qui vont au-delà de leurs moyens » (2b)

Hésiode, *Travaux & Jours*, 336-340

κὰδ δύναμιν δ' ἔρδειν ίέρ' ἀθανάτοισι θεοῖσιν
ἀγνῶς καὶ καθαρῶς, ἐπὶ δ' ἀγλαὰ μηρία καίειν·
ἄλλοτε δὲ σπονδῆσι θύεσσί τε ἵλασκεσθαι,
ἡμὲν ὅτ' εύνάζῃ καὶ ὅτ' ἀν φάος ιερὸν ἔλθῃ,
ῶς κέ τοι ἵλαον κραδίην καὶ θυμὸν ἔχωσιν,

340

Sacrifie selon tes moyens aux dieux immortels, lavé et purifié, et fait brûler de splendides cuissots. Par ailleurs, attire leur bienveillance par des libations et des fumigations au moment du coucher, et quand revient la lumière sacrée, afin qu'ils aient à ton égard le cœur et l'esprit favorables.

Hésiode, *Travaux & Jours*, 134-139

ὕβριν γὰρ ἀτάσθαλον οὐκ ἐδύναντο
ἀλλήλων ἀπέχειν, **οὐδ' ἀθανάτους θεραπεύειν** 135
ἡθελον **οὐδ' ἔρδειν μακάρων ιεροῖς ἐπὶ βωμοῖς,**
ἢ θέμις ἀνθρώποις κατὰ ἡθεα. τοὺς μὲν ἔπειτα
Ζεὺς Κρονίδης ἔκρυψε χολούμενος, οὕνεκα **τιμὰς**
οὐκ ἔδιδον μακάρεσσι θεοῖς οἵ Ὀλυμπον ἔχουσιν.

Ils ne pouvaient réfréner une folle démesure les uns envers les autres. Ils ne voulaient pas prendre soin des immortels, ni sacrifier sur les autels sacrés des bienheureux, comme il est religieusement correct pour les humains en leurs demeures. Alors Zeus, fils de Kronos, pris de colère, les ensevelit parce qu'ils n'accordaient pas d'hommages aux dieux bienheureux qui possèdent l'Olympe.

CGRN 17 B (Thasos, vers 475-450)

Xáρισιν αἴγα οὐθέμις οὐδὲ χοῖρον, « aux Charites, il n'est pas religieusement permis (de sacrifier) un ovin ou un porcin ».

CGRN 156 (Mykonos, vers 230-200), lignes 9 et 26

(participation à un sacrifice à Poséidon) γυναικὶ οὐθέμις, « ce n'est pas religieusement permis à une femme » ; (participation à un sacrifice à Zeus Chthonios et Gè Chthonia) ξένωι οὐθέμις, « ce n'est pas religieusement permis à un étranger ».

CGRN 108 (Gambreion, III^e siècle av. n.è.), lignes 25-27

καὶ μὴ ὄσιον αὐταῖς εἶναι, ως | ἀσεβούσαις, θύειν μηθενὶ θεῶν ἐπὶ δέκα ἔτη,
« Qu'il ne leur soit pas rituellement permis, en tant qu'impies, de sacrifier à tout dieu pendant dix ans ».

CGRN 163 (Cos, I^{er} siècle av. n.è.), lignes 2-4

θυέτω δὲ κ[αὶ | τῶ]ν ἄλλων ὁ χρήζων ιερεῖον ὁ νομίζετα[ι ἐν | αἷ]ς ἀμέραις ὄσιόν
ἐστιν θύεν, « parmi les autres, que celui qui le souhaite sacrifie un animal conforme à l'usage, les jours où il est rituellement permis de sacrifier ».

Pseudo-Aristote, *Rhétorique à Alexandre*, 2

(7)

καὶ τοὺς θεοὺς εἰκὸς εὐνουστέρους εἶναι τοῖς μᾶλλον αὐτοὺς τιμῶσιν,
« les dieux aussi, selon toute vraisemblance, manifestent plus de
bienveillance à ceux qui les honorent davantage » (1)

(9)

οὐκ εἰκὸς τοὺς θεοὺς χαίρειν ταῖς δαπάναις τῶν θυομένων, ἀλλὰ ταῖς
εὐσεβείαις τῶν θυόντων, « ce qui réjouit les dieux, selon toute
vraisemblance, ce n'est pas le coût de ce que l'on sacrifie, mais la piété
de ceux qui sacrifient » (2a)

πολλὴν ἄνοιαν τούτων καὶ οἱ θεοὶ καὶ οἱ ἄνθρωποι κατακρίνουσιν, ὅσοι
παρὰ δύναμίν τι ποιοῦσιν, « les dieux, comme les humains, taxent de
grande folie ceux qui vont au-delà de leurs moyens » (2b)

Xénophon, *Mémorables* I, 3, 3

οῦτε γὰρ τοῖς θεοῖς ἔφη καλῶς ἔχειν, εἰ ταῖς μεγάλαις θυσίαις μᾶλλον ἢ ταῖς μικραῖς ἔχαιρον· πολλάκις γὰρ ἀν αὐτοῖς τὰ παρὰ τῶν πονηρῶν μᾶλλον ἢ τὰ παρὰ τῶν χρηστῶν εἶναι κεχαρισμένα. [...] ἀλλ’ ἐνόμιζε τοὺς θεοὺς ταῖς παρὰ τῶν εὐσεβεστάτων τιμαῖς μάλιστα χαίρειν.

Il disait que les dieux n'agiraient pas bien s'ils se réjouissaient davantage des grands sacrifices que des petits, car souvent les dons des méchants leur seraient plus agréables que ceux des gens bien. [...] Mais il considérait que ce sont des hommages les plus pieux que se réjouissent les dieux.

Hésiode, *Trav.*, 336 : **κὰδ δύναμιν δ' ἔρδειν ιέρ'** ἀθανάτοισι θεοῖσιν

Xénophon, *Mémorables* IV, 3, 16-17

ἀλλὰ μὴ τοῦτο ἀθύμει, ἔφη, ὡς Εὐθύδημε· ὁρᾶς γὰρ ὅτι ὁ ἐν Δελφοῖς θεός, ὅταν τις αὐτὸν ἐπερωτᾷ πῶς ἀν τοῖς θεοῖς χαρίζοιτο, ἀποκρίνεται· **νόμῳ πόλεως**· νόμος δὲ δήπου πανταχοῦ ἐστι **κατὰ δύναμιν** ιεροῖς θεοὺς ἀρέσκεσθαι. πῶς οὖν ἀν τις κάλλιον καὶ εὐσεβέστερον τιμῷ θεοὺς ἥ, ως αὐτοὶ κελεύουσιν, οὕτω ποιῶν; ἀλλὰ χρὴ τῆς μὲν δυνάμεως μηδὲν ὑφίεσθαι· ὅταν γάρ τις τοῦτο ποιῇ, φανερὸς δήπου ἐστὶ τότε οὐ τιμῶν θεούς. χρὴ οὖν μηδὲν ἐλλείποντα **κατὰ δύναμιν τιμᾶν τοὺς θεοὺς** θαρρεῖν τε καὶ ἐλπίζειν τὰ μέγιστα ἀγαθά.

Ne te décourage point, Euthydème, car tu vois que le dieu de Delphes quand on lui demande comment réjouir les dieux, répond : « Par la coutume de ta cité. » Or, la coutume, partout, est de se concilier les dieux selon ses moyens. Comment donc pourrait-on honorer les dieux avec plus de beauté et de piété qu'en accomplissant ce qu'ils commandent ? Mais il ne faut rien négliger de ce que l'on peut faire car, en agissant ainsi, il est clair qu'alors on n'honore pas les dieux. On ne doit donc rien omettre pour honorer les dieux selon ses moyens, ne pas les craindre et en espérer les plus grands biens.

Pausanias, IX, 3, 8

αἱ μὲν δὴ πόλεις καὶ τὰ τέλη θήλειαν θύσαντες τῇ Ἡρᾳ βοῦν ἔκαστοι καὶ ταῦρον τῷ Διὶ τὰ ἱερεῖα οἴνου καὶ θυμιαμάτων πλήρῃ καὶ τὰ δαίδαλα ὁμοῦ καθαγίζουσιν ἐπὶ τοῦ βωμοῦ, ιδιῶται δὲ ὀπόσα θύουσιν οἱ πλούσιοι· τοῖς δὲ οὐχ ὁμοίως δυναμ~~<ένο>~~ις τὰ λεπτότερα τῶν προβάτων θύειν καθέστηκε, καθαγίζειν δὲ τὰ ἱερεῖα ὁμοίως πάντα.

Les cités et les districts sacrifient chacun une vache à Héra et un taureau à Zeus, en remplissant les animaux à sacrifier de vin et d'aromates, et les brûlent intégralement avec les *daidala* sur l'autel, et les particuliers qui ont les moyens sacrifient de la même manière.
Pour ceux qui ne sont pas en capacité équivalente, il est établi qu'il sacrifient les plus petites pièces de bétail, et que soient entièrement brûlés, de pareille manière, tous les animaux sacrificiels.

IG XII 4, 303 (Cos – peu après 198), lignes 15-21

¹⁵ ἵνα δὲ ἐπαύξηται τὰ τίμια τᾶς θεοῦ, | φαίνωνται τε ταὶ γαμοῦσαι πᾶσαι τᾶν τε πολιτίδων καὶ νό[θ]ων καὶ παροίκων κατὰ δύναμιν τὰν αὐτῶν τιμῶσαι τὰν θεόν, ὅσαι καὶ γαμῶνται, χρηματισθείσας | εἰσωμοσίας, θυόντω πᾶσαι τᾶι θεῷ*ι*ερῆον μετὰ τὸν ²⁰ γάμον ἐν ἐνιαυτῷ· ταῖ<ζ> δὲ συντελούσαις τὰ ἐψαφισμένα ἄμεινον ἥμεν.

Afin que les honneurs de la déesse soient augmentés et que toutes celles qui se sont mariées parmi les citoyennes, les bastards et les métèques apparaissent en tant qu'elles honorent la déesse selon les moyens qui sont les leurs, que toutes les femmes mariées, une fois les serments enregistrés (?), sacrifient à la déesse un animal dans l'année qui suit leur mariage. Pour celles qui accomplissent ce qui a été décrété, que les choses aillent mieux.

CGRN 200 (Magnésie-du-Méandre, vers 150 av. n.è.), lignes 7-10

συντε|λεῖσθαι δὲ καὶ ὑφ' ἐκάστου τῶν κατοικούντων | θυσίας πρὸ τῶν θυρῶν
κατ' οἴκου δύναμιν ἐπὶ |¹⁰ τῶν κατασκευασθησομένων ὑπ' αὐτῶν βωμῶν.

... et d'accomplir ensemble, par chacun des habitants, des sacrifices devant les portes selon les moyens de la maison sur des autels qui auront été construits par eux.



Acropole d'Athènes

14 Skirophorion (juin/juillet)	Dipolies (Zeus Polieus)	Bouphonies
16 Hekatombaion (juillet/août)	<i>Synoikia</i> (Athéna ?)	sacrifice
fin Hekatombaion (juillet/août)	Panathénées (Athéna Polias)	sacrifice de vaches

Acropole du dème attique d'Erchia

Le 3 du mois Skirophorion (juin/juillet) – col. A, lignes 57-65 ; col. B, lignes 55-59 ; col. Γ, lignes 59-64 ; col. Δ, lignes 56-60.

- pour **Kourotrophos**, sur l'acropole d'Erchia, un porcelet, 3 drachmes.
- pour **Athéna Polias**, sur l'acropole d'Erchia, une brebis à la place d'une vache, 10 drachmes.
- pour **Aglauros**, sur l'acropole d'Erchia, une brebis, 10 drachmes, ne pas emporter.
- pour **Zeus Polieus**, sur l'acropole d'Erchia, un mouton mâle, ne pas emporter, 12 drachmes.
- pour **Poséidon**, sur l'acropole d'Erchia, un mouton mâle, 12 drachmes.

Ⓐ Ε Ⓛ ⓘ
ΔΗΜΑΡΧΙΑΗΜΕΙΩΝ
Ⓐ Ⓑ Ⓒ Ⓓ Ⓔ



CGRN 52, lignes A57-65 + B55-59 + Γ59-64 + Δ56-60 + E65-66

ΣΚΙΡΟΦΟΡΙΩΝΟΣ

3 ΚΟΥΡΟΤΡΟΦΩΙ ἐμ πόλει Ἐρχ χοιρος τττ	3 ΑΓΛΑΥΡΩΙ ἐμ πόλει Ἐρχ οις Δ (female) (added later) οὐ φο	3 ΔΙΙ ΤΠΟΛΙΕ ἐμ πόλει Ἐρχ οις ΔΤΤ (male) οὐ φορά	3 ΤΠΟΣΕΙΔΩΝΙ ἐμ πόλει Ἐρχ οις ΔΤΤ (male)	[3?] [ΤΠΑΝΔΡΟΣΩΙ?] [ἐμ πόλει Ἐρχ?] [οις? Δ?]
3 ΑΘΗΝΑΙ ΤΠΟΛΙΑΔΙ ἐμ πόλει Ἐρχ οις ἀντίθους Δ (female)				

Skirophorion

3 à Kourotrrophos sur l'acropole d'Erchia un porcelet, 3 drachmes	3 à Aglauros sur l'acropole d'Erchia une brebis, 10 drachmes	3 à Zeus Polieus sur l'acropole d'Erchia un mouton, 12 drachmes	3 à Poséidon sur l'acropole d'Erchia un mouton, 12 drachmes	[3] [à Pandrose] [sur l'acropole d'Erchia] [une brebis, 10 drachmes]
à Athéna Polias sur l'acropole d'Erchia une brebis à la place d'une vache, 10 drachmes				

PSEUDO-ARISTOTE

RHÉTORIQUE À ALEXANDRE



LES BELLES LETTRES

PARIS

Pierre Chiron, 2002

Pseudo-Aristote, *Rhétorique à Alexandre*, 2, 10-12

(10) Voilà donc les ressources en arguments, avec celles de même nature, dont nous disposerons pour les sujets qui touchent aux sacrifices [*peri tas thusias*]. Afin que nous sachions aussi proposer et faire voter des lois sur le meilleur sacrifice [*tēn kratistēn thusian*], je vais le définir aussi. De tous, le meilleur sacrifice est celui qui est pieux au regard des dieux [*pros tous theous hosiōs*], modéré en coût, utile sur le plan militaire, brillant [*lamprōs*] du point de vue du spectacle. (11) Il sera pieux au regard des dieux, si les coutumes ancestrales [*ta patria*] n'y sont pas abolies ; modéré en coût, si tout ce qui est mené en procession n'est pas dépensé ; brillant du point de vue du spectacle, si l'or et les matières précieuses du même genre – choses qui n'entrent pas dans les dépenses – sont utilisés à profusion ; utile aux guerres, si des cavaliers et des hommes d'armes tout équipés accompagnent la procession. (12) Nous organiserons ainsi ce qu'il y a de plus beau [*kallista*] en ce qui concerne les dieux [*peri tous theous*] et, grâce à ce qui vient d'être dit, nous saurons quelles sont les manières possibles de parler au peuple sur chacune des formes que l'on entend donner à l'accomplissement des cérémonies.

(trad. P. Chiron, modifiée au § 12)